

AVMG, LES BRÈVES

Membre de la Fédération syndicale SUD-service public et de Sud Education
Parution à l'improviste

Nous espérons que ce numéro vous informe utilement de l'actualité de nos gymnases. Bonne lecture et excellente rentrée !

POUBELLES ... LA VIE ! Elles sont au centre de bien des conversations et à l'origine de désagréments olfactifs, esthétiques, hygiéniques. Elles manquent cruellement dans les salles de classe, les laboratoires, les salles spéciales, les salles des maître.sses de nombreux établissements. Mais, au fond, que nous révèlent-elles au travers de leur raréfaction ? Une volonté aveugle de l'Etat de Vaud de faire des économies sur tout, histoire de démontrer le sérieux des mesures budgétaires (le fameux « il n'y a pas de petites économies ») ? Affichent-elles insolamment la volonté de l'employeur de démontrer qu'il peut empoisonner la vie des salarié.es et usager.ères jusque dans les moindres recoins de leur quotidien ? Est-ce qu'un esprit tordu à la Barre vise ainsi le « zéro déchet » qu'il imaginerait naturellement dériver de la disparition des contenants destinés à accueillir les détritux ? Serait-ce une alerte par laquelle une personne infiltrée voudrait nous faire comprendre quels pourraient être les effets des coupes autrement plus conséquentes qui s'annoncent dans un avenir aussi proche que menaçant : budget 2026, baisses d'impôts de 7% déjà votées par le Grand Conseil ou à venir de 12% possiblement dès 2027 si l'initiative des milieux patronaux est votée par le peuple ?

Chacun.e se fera son idée et développera ses hypothèses. La moins probable semble être qu'il s'agit de favoriser la durabilité ; l'installation drastique de quelques stations de tri limitées à recueillir le PET, le papier et les déchets non recyclables est à ce titre édifiante. Et dans les gymnases où les poubelles ont été réintroduites, voire où elles n'ont jamais semblé avoir disparu : qui les vide et à quel tarif ? C'est un aspect sur lequel nous reviendrons prochainement.

MAT-EO : VASTE CHANTIER, QUELQUES AVANCÉES Début mai, nous avons avec SUD Education adressé au Chef de département trois propositions qui visaient à renforcer le poids des enseignant.e.s et des représentations syndicales dans les travaux MAT-EO (voir *Les Brèves* N° 42). Nous avons obtenu la création d'une délégation postobligatoire (DPO) à laquelle nous allons dorénavant participer. Que la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) nous assure qu'elle avait de toute façon l'intention de la constituer n'entame en rien notre conviction. La séance constitutive du 14 août nous a permis de constater l'intérêt que portent l'UNIL et l'EPFL à l'avenir du gymnase en 4 ans. En effet, leurs représentant.e.s y ont été intégré.e.s, à leur demande.

Cette rentrée est marquée par le début des travaux des premiers groupes thématiques. Huitante collègues ont candidaté selon leurs centres d'intérêt, alors même que les critères de sélection et de répartition dans les groupes thématiques n'ont été communiqués qu'a posteriori, une fois que les jeux étaient faits (courrier de Lionel Eperon du 24 juin 2025). La DGEP) a fait son choix, sur proposition de la Conférence des Directrices et Directeurs des Gymnases Vaudois (CDGV). Cette gestion, très verticale, a conduit à ce que le Gth1, en charge de proposer la future structure du gymnase en quatre ans par des variantes de réorganisation du cursus de maturité, soit exempt d'enseignant.e.s. Il nous a été assuré que les axes stratégiques définis par le Gth1 seront toutefois discutés à la DPO et dans les conférences des maître.sse.s ; ceci dès novembre 2025. Le même Gth 1 fera également un travail préparatoire en vue de la future grille horaire, sujet crucial s'il en est, dès le printemps 2026. Début 2027, la grille fera l'objet d'une évaluation dans les gymnases et à la DPO. Soyons attentives et attentifs !

MAT-EO : ENCORE UN EFFORT, M. FRÉDÉRIC BORLOZ ! Deux de nos propositions / revendications du mois de mai n'ont pas encore trouvé grâce auprès du Chef de département. :

1. L'ouverture de tous les groupes thématiques à des enseignant.e.s, un processus d'inscription transparent assorti d'un délai raisonnable.
- 2.. Une décharge ou des périodes supplémentaires pour le travail dans les groupes thématiques. Le travail s'y annonce important et durable et il est légitime que des ressources soient allouées à cette fin. Ce ne doit pas être comme pour les travaux effectués dans le cadre de la réforme de l'Ecole de commerce.

C'EST QUOI, CE COMMERCE ? APPEL À LA MOBILISATION Les conséquences prévisibles de la sortie de l'Ecole de commerce plein temps des gymnases pour les transférer vers les écoles professionnelles commerciales continuent de nous interpeller. Depuis l'annonce officielle du DEF, le 7 mai 2025, ce sont d'abord les établissements a priori les plus concernés qui ont dû affronter cette nouvelle. Sur le front syndical, nous avons rapidement demandé des négociations au DEF (courriers de SUD Education du 12 juin 2025 et du SSP le 27 juin 2025).

Dans le débat sur le rattachement de l'Ecole de commerce à un ordre d'enseignement plutôt qu'à un autre, la position de l'AVMG a été en cohérence constante avec celles des autres organisations de SUD Education (SVES et SVMEP) : « Toutes et tous les enseignant.es du postobligatoire connaissent leur métier et savent enseigner. Il leur faut le temps, les conditions et les moyens nécessaires. Le problème n'est donc pas essentiellement de savoir à quel lieu géographique, à quel établissement, vont être rattachées les formations liées à l'apprentissage de commerce. Mais bien, pour la culture générale, ce que vont être en quantité et en qualité ces formations » (*Ecole émancipée*, novembre 2015).

Par deux courriers du 14 août 2025, le Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) a balayé les demandes de négociations des syndicats SUD et SSP ainsi que les revendications portées par la résolution votée fin mai par l'Assemblée du personnel du gymnase de Beaulieu. Les courriers diffèrent quelque peu mais l'essentiel - de ce qui est d'abord une fin de non-recevoir - peut se résumer comme suit.

Les réponses de M. Frédéric Borloz évitent soigneusement d'aborder la question de la qualité de l'enseignement qui s'exprime par les contenus, la défense des savoirs disciplinaires et des démarches méthodologiques qui y sont associées, les moyens donnés à l'acquisition des éléments de la construction intellectuelle. Le DEF se retranche derrière l'introduction de la prochaine Ordonnance fédérale qui affectera la formation professionnelle dès 2026. Il tente ainsi d'externaliser ses responsabilités, ce qui signe un abandon complet des jeunes face aux réformes fédérales auxquelles les collègues du professionnel résistent du mieux qu'ils et elles le peuvent depuis des années pour ce qui concerne les formations duales, par exemple pour le CFC de la vente. Le DEF donne certes quelques précieuses garanties aux titulaires de contrats à durée indéterminée (CDI), il ne dit rien – et pour cause – des personnes engagées avec des contrats de durée déterminée (CDD) qui sont en net recrudescence depuis deux ans. Toujours au chapitre des éléments soigneusement éludés, citons encore le « jeu des chaises musicales » engendré par la restructuration brutale qui est en marche, bien au-delà de la question de la sortie des EC des gymnases (voir *Les Brèves* N° 42).

Monsieur Frédéric Borloz a bien compris, relevé, souligné et déploré qu'il va s'agir d'une *lutte syndicale spécifique en vue de l'ouverture de négociations* (réponse aux syndicats, page 2, §4). Nous ne le décevrons pas et vous appelons toutes et tous à participer à une prochaine action unitaire SUD et SSP. A l'initiative des collègues du Gymnase de Beaulieu, elle sera la première occasion de dénoncer l'opacité du DEF et le peu de cas qu'il fait des revendications de celles et ceux qui font l'école. **Des droits individuels et collectifs sont en jeu.**

Action devant le DEF, Rue de la Barre 8, Lausanne mercredi 17 septembre 2025

à 17h00 pour le rassemblement et 17h15 pour l'action

Rappel de nos revendications urgentes :

- 1. Le maintien, pour toutes et tous les apprenti.e.s / élèves, des contenus et savoirs qui donnent l'accès à la maturité et aux HES.**
- 2. Pour les enseignant.e.s, des négociations sur les conditions de cette marche forcée : temps de travail, statut, moyens, objectifs et méthodes de sa mise en œuvre.**

DEMANDE D'ADHESION À L'AVMG-SUD (FR. 200.-/ANNÉE CIVILE) AFFILIATION À LA FÉDÉRATION SYNDICALE SUD INCLUSE

Nom : _____ Prénom : _____
Rue : _____ NPA / Localité : _____
Téléphone : _____ / _____ Etablissement : _____
Courriel : _____ Type de contrat : _____
Date : _____ Signature : _____

Adhésion par renvoi du coupon ou directement par courriel à avmg@avmg.ch